

## Commune de Gennes sur Seiche

### **COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/11/2016**

Étaient présents : Yves HISOPE, Anne ROUSSEAU, Henri BÉGUIN, Paul GRIMAUT, Myriam JÉBY, Éric RAISON, Madeleine BÉTIN, Vincent LAMY, Christophe MORAU, Denis ROSSIGNOL et Agnès du CAMPE DE ROSAMEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : Raymond GAILLARD, Xavier BISARO, Lionel CORNÉE, Maurice DROYAUX.

Vincent LAMY a été élu(e) secrétaire.

Date de convocation : 28/10/2016 - Date d'affichage : 28/10/2016

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 11

N°	THEME	OBJET	DECISIONS
1	VOIRIE	Traversée de l'agglomération. Consultation de bureaux d'études.	Le Conseil Municipal a retenu l'offre du cabinet Legendre de Vitré pour un montant de 1 750 HT.
2	VOIRIE	Acceptation de la subvention au titre des amendes de police 2016	Les élus ont accepté la subvention de 2 767 € accordée à la commune au titre des amendes police pour le projet de sécurisation de la circulation rue Jean de Gennes.
3	RESIDENCE JEAN DE LA FONTAINE	Présentation du plan de financement pour la demande de subvention au titre du Fond européen de développement régional (FEDER).	Le plan de financement a été validé par les élus. Le montant de la subvention sollicitée par l'Europe est de 44 182.18 € sur la base d'un coût total de 126 321.75 € pour les travaux énergétiques réalisés dans les 3 logements rénovés.
4	FINANCES COMMUNALES	Extension de la cour de l'école - Décision modificative n°2 du budget principal 2016.	La décision modificative du budget principal 2016 présentée ci-dessous a été validée par l'assemblée : Dépenses d'investissement Compte 21312 – Chapitre 040 = + 2 000 € Recettes d'investissement Compte 021 = + 2 000 € Dépenses de fonctionnement Compte 023 = + 2 000 € Recettes de fonctionnement Compte 722 – Chapitre 042 = + 2 000 €
5	FINANCES COMMUNALES	Remboursement du capital des emprunts - Décision modificative n°3 du budget principal 2016.	La décision modificative du budget principal 2016 présentée ci-dessous a été validée par l'assemblée : Dépenses d'investissement Compte 1641 = + 3 000 € Recettes d'investissement Compte 021 = + 3 000 € Dépenses de fonctionnement Compte 023 = + 3 000 € Dépenses de fonctionnement Compte 66111 = - 3 000 €
6	ECOLE <i>Annulée et remplacée.</i>	Subvention au titre du Fonds de concours de Vitré Communauté pour l'extension de la cour de l'école	Le Conseil Municipal sollicite auprès de Vitré Communauté une subvention de <del>16 000 €</del> <i>11 076 €</i> au titre du Fonds de Concours pour les travaux en lien avec l'extension de la cour de l'école.
7	INTERCOMMUNALITE	Présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de Vitré Communauté au cours des exercices 2011 et suivants.	Conformément aux dispositions de l'article L. 243-7 du code des juridictions financières, le Maire a présenté le rapport à l'assemblée.
8	RESTRUCTURATION DE LA POMMERAIE	Avenant n°2 au lot n°3 Charpente Bois	Les élus ont décidé de conclure un avenant de 1 602.60 € HT avec l'entreprise TOURNEUX de Vitré pour des travaux de confortement de charpente.

9	RESTRUCTURATION DE LA POMMERAIE	Avenant n°1 au lot n°8 Plafonds suspendus	Les élus ont décidé de conclure un avenant de 591.30 € HT avec l'entreprise GAUTHIER PLAFONDS de Guichen pour des travaux d'habillage des poutres porteuses bois en parement de plaque de plâtre.
10	RESTRUCTURATION DE LA POMMERAIE	Avenant n°3 au lot n°12 Electricité Chauffage	Les élus ont décidé de conclure un avenant de 378.86 € HT avec l'entreprise QUARK HABITAT de Vitré pour l'ajout de deux prises de courant.
11	RESTRUCTURATION DE LA POMMERAIE	Avenant n°4 au lot n°12 Electricité Chauffage	Les élus ont décidé de conclure un avenant de - 7 349.21 € HT avec l'entreprise QUARK HABITAT de Vitré pour le retrait d'une lanterne avec bras et de deux lanternes avec mât.
12	RESTRUCTURATION DE LA POMMERAIE	Avenant n°1 au lot n°13 Ventilation plomberie sanitaires	Les élus ont décidé de conclure un avenant de 247 € HT avec l'entreprise FOUGÈRES de Vitré pour l'ajout d'un pare-baignoire.
13	ECOLE	Participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'école publique.	L'assemblée a pris acte que le coût de la scolarité en 2015 s'élève à 917 € par enfant de classe maternelle et à 369 € par enfant de classe élémentaire. Ces montants servent de base pour le remboursement des frais de fonctionnement par les communes de résidence des 19 enfants non gennois inscrits à l'école.
14	RESTRUCTURATION DE LA POMMERAIE	Eclairage public impasse de la Pommeraie	Le Conseil Municipal sollicite le Syndicat départemental d'énergie 35 (SDE 35) pour subventionner les travaux d'éclairage public, impasse de la Pommeraie. Les deux devis présentés pour la réalisation de ces travaux ont été validé : -Devis de QUARK HABITAT de Vitré de 4 818.30 € TTC pour l'équipement de l'éclairage public -Devis de MAN TP de Pocé les Bois de 1 687.20 € TTC pour les travaux de génie-civil

Affiché le ..12/11/16....

Le Maire, Y.HISOPE.

